

Revue des eaux et forêts :
économie forestière,
reboisement... / dir. : S.
Frézard ; réd. en chef : A.
Frézard

Association des officiers des eaux et forêts (France). Auteur du texte. Revue des eaux et forêts : économie forestière, reboisement... / dir. : S. Frézard ; réd. en chef : A. Frézard. 1924.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LA FORÊT DE BERCÉ

(Suite et fin.)

Essences. — Le chêne rouvre, le hêtre, le pin maritime et le pin sylvestre sont les seules essences constituant les peuplements. Le châtaignier n'existe plus qu'à l'état isolé. Le charme et le frêne sont très rares. Le bouleau se rencontre sur quelques points, en particulier dans la section de transformation, et paraît assez souvent dans les jeunes recrûs où le saule et le tremble se montrent aussi; mais ces bois blancs disparaissent lors des premières éclaircies.

Les *chênes* de Bercé se font remarquer par la régularité de leur tige et leur hauteur sous branches qui atteint souvent et dépasse même parfois 30 mètres. Leur végétation est excellente en bon sol; mais leur croissance est lente, surtout en diamètre, ce qui semble dû à l'état très serré des peuplements; c'est seulement vers 120 ans qu'ils entrent dans la période de fort accroissement et vers 200 ans qu'a lieu leur maturité. Ces chênes donnent un bon bois de fente, facile à travailler, très recherché pour le merrain et la menuiserie; cette qualité du bois est attribuée à sa croissance lente. A 200 ans, quand ils ont profité du bienfait des éclaircies, ils peuvent atteindre 0 m. 60 ou 0 m. 70 de diamètre; en vivant plus âgés, ils arrivent à dépasser 1 mètre de diamètre.

Le *hêtre* a également une très bonne végétation et peut acquérir des dimensions presqu'égales à celles du chêne; mais sa longévité est moindre et sa croissance se ralentit à partir de 120 ans, ou seulement de 150 ans dans certains cantons à sol plus argileux. Par son couvert qui conserve la fraîcheur et facilite la formation de l'humus, cette essence est précieuse dans les peuplements, surtout quand le sol est plus siliceux et perméable et jusque vers l'âge de 80 ou 100 ans; un sous-bois naturel hêtre apparaît généralement alors dans les jeunes futaies et devient très abondant, ce qui rend le rôle de l'essence moins utile dans l'étage dominant.

L'introduction du *pin sylvestre* est de date encore récente, puis-

qu'il n'existaient pour ainsi dire pas encore en 1843; néanmoins, on peut juger, par l'aspect de quelques beaux perchis de cette essence, déjà âgés de 70 à 75 ans, qu'il pourra atteindre de belles dimensions et une assez grande longévité (100 ans au moins), sauf dans certains cantons de la partie sud-ouest de la forêt où sa croissance est languissante, parfois même nulle, tandis qu'elle est seulement assez lente, jusque vers l'âge de 40 ans, dans les sols sableux moins mauvais. Les produits du pin sylvestre sont de plus en plus recherchés et rémunérateurs; il peut donc être très avantageusement substitué aux feuillus mal venants et, en outre, il doit être considéré comme une essence améliorante bien supérieure au pin maritime, par suite comme devant lui être préféré dans les repeuplements, *quand la nature du sol le permet.*

Le pin maritime a été introduit dans la forêt après 1752 et existait déjà, en 1783, sur environ 200 hectares de la partie sud-ouest. C'est au moyen de cette essence qu'ont été repeuplés, jusqu'en 1879, les landes dont le reboisement en feuillus avait fini par échouer presque complètement et la plupart des vides survenus dans la partie ouest de la forêt. Ces repeuplements en pin maritime ont toujours donné de bons résultats (semis, fourrés, gaulis, perchis complets et bien venants). La végétation d'abord assez active se ralentit vers l'âge de 50 ans; l'époque de la maturité se présente vers 60 ans et le dépeuplement commence généralement vers 70 ans. Le couvert du pin maritime éclaircissant dès l'âge de 20 ans, il ne fait pas périr la bruyère et sa valeur améliorante est médiocre; mais il donne des produits qui sont recherchés, comme le pin sylvestre. D'autre part, il est la seule essence pouvant végéter d'une façon satisfaisante dans les sols très pauvres de la forêt, en particulier sur les points où se forme la « tourte » dont il a été parlé. La diminution du pin maritime ne paraît donc pas devoir aller en s'accentuant, comme l'annonçait l'aménagiste de 1909; depuis une douzaine d'années, il est de nouveau employé, en semis artificiels, non seulement « dans la 11^e série, par exemple à Tronchet, Bel-Air et la Guiltière », mais aussi sur d'autres points de la section en transformation.

Débit et prix des bois. — Autrefois, les plus beaux chênes de la forêt étaient livrés à la Marine de l'Etat. Ces délivrances ont continué jusqu'en 1885; depuis, il n'en a été fait qu'une seule fois, en 1921. Le bois de *chêne* de Bercé donne des produits de toute 1^{re} qualité qui sont fort recherchés pour les emplois les plus variés des

constructions et de l'industrie (sciage, merrain, lattes, ébénisterie, lames de parquets, plateaux, charpente, charronage, traverses de chemin de fer).

Pour les bois de Marine, le prix du mètre cube grume sur pied a été estimé en 1843, à 47 francs et, en 1875, à 60 francs; en 1921, d'après les ventes de 1920, il a été fixé à 350 francs. Le bois de service de 1^{re} catégorie (chênes de 0 m. 60 de diamètre et au-dessus), évalué à 35 francs en 1843 et à 45 francs en 1875, s'est vendu, en 1922, dans les coupes principales, au prix moyen de 165 francs le mètre cube grume sur pied, ce prix s'élevant, dans certaines coupes, à 175 francs (Tertre-aux-Bœufs) et 230 francs (Pressenteries). Pour les bois de service de 2^e catégorie (diamètres de 0 m. 40 à 0 m. 55), le prix du mètre cube évalué de 25 à 30 francs en 1843 et 38 francs en 1875, s'est vendu, en 1922, dans les mêmes coupes, 150 et 180 francs, en moyenne 115 francs. Pour la 3^e catégorie (chênes de 0 m. 35 de diamètre et au-dessous), le prix moyen est ressorti à 65 francs. Dans les coupes d'amélioration, les prix des mêmes catégories de bois de service chêne n'ont été, en moyenne, que de 70, 45 et 25 francs. Il y a donc, pour les chênes, une très grande variation des prix du bois d'œuvre, non seulement suivant les catégories, mais aussi suivant les cantons et la nature des coupes.

Le hêtre est employé principalement pour le sabotage pour lequel on utilise jusqu'aux bois de 0 m. 15 de diamètre; il sert aussi pour la tournerie et la boissellerie (plats, cuillers, godets, brosses, etc.) et, au-dessus de 0 m. 40 de diamètre, à la fabrication des attelles et des pelles. Le mètre cube grume de bois d'industrie estimé sur pied, en 1843, pour les trois catégories déjà considérées, 18, 27 et 36 francs, s'est vendu, en 1922, aux prix moyens de 20, 40 et 60 francs, allant jusqu'à 100 francs pour les gros diamètres dans les plus belles coupes. Moins grande que pour le chêne, la variation des prix existe pour le hêtre dans les mêmes conditions.

Le chauffage feuillu (prix nets sur pied) était évalué, le stère à 5 francs en 1843 et 4 francs en 1875, le cent de fagots à 25 francs en 1843 et de 16 à 24 francs (moyenne 20 francs) en 1875. Aux ventes de 1922, son prix ne ressort qu'à 2 fr. 50 ou 3 francs le stère et 8 à 10 francs le cent de fagots. La valeur du chauffage va donc en baissant beaucoup, pour le propriétaire de la forêt.

Les résineux donnent de la charpente, du sciage, de la volige à caisses, des étais de mines et du bois de boulange; le pin maritime est aussi utilisé pour la fabrication des manches à balais. Le prix du

mètre cube grume sur pied évalué à 15 francs en 1843, à 9 francs seulement en 1875, ressort à environ 25 francs aux ventes de 1922.

Routes et chemins. — Avant 1783, la forêt n'était desservie que par la route royale du Mans à Tours qui traversait sa partie ouest sur 3 kilomètres (2.980 m.) et par trois routes forestières tracées en ligne directe. A la suite de l'aménagement de 1784, il fut ouvert 22 nouvelles routes de 4 à 10 mètres de largeur (fossés compris) et 22 chemins de ceinture en bordure de la forêt.

En 1843, le développement de tous ces chemins atteignait près de 111 kilomètres (110.713 m.), y compris 4 km. 500 de routes qui venaient, en 1840, d'être déclarées chemin de grande communication. La longueur des routes ou chemins intérieurs était de 89 kilomètres dont 47 de routes forestières empierrées.

En 1875, le réseau des voies de vidange avait une longueur de 118 km. 500; en 1909, il atteignait 143 kilomètres comprenant : 28 kilomètres de chemins publics empierrés; 92 km. 500 de routes forestières empierrées; 22 km. 500 de chemins forestiers non empierrés.

En dehors des routes forestières, l'Administration entretient 12 kilomètres de chemins publics empierrés et environ 2 kilomètres de tronçons de chemins ruraux hors forêt pour raccorder les voies forestières au réseau vicinal. Avec un chemin de 4 kilomètres ouvert pendant la guerre, le réseau actuel des voies de vidange atteint près de 150 kilomètres dont 107 en routes empierrées entretenues par l'Administration, 16 en routes entretenues par l'Etat ou le Département et 27 non encore empierrées.

En vertu d'une tolérance très ancienne, les routes forestières sont entièrement livrées à la circulation publique.

Règles de culture. — Une étude sur les anciennes et nouvelles méthodes de culture, avec leur application à la forêt de Bercé, dépasserait le cadre de cette notice. Je me bornerai à quelques renseignements et appréciations sommaires sur les règles paraissant avoir présidé aux opérations culturales (coupes de régénération et éclaircies) dans la section de futaie feuillue, depuis l'origine des peuplements actuels.

Comme le prouvent les merveilleux résultats des régénération, l'ensemencement se produit presque toujours, sinon immédiatement, du moins assez vite et finalement avec une abondance remarquable, surtout en chêne. Quant aux procédés d'exécution qui ont dû sensi-



(Cl. Thiollier)

FORÊT DE BERCÉ — CANTON DES PRESENTERIES
(Parcelle A². — Coupe d'ensemencement)



(Cl. Thollier)

FORÊT DE BERCÉ — CANTON DES SENELS

(1^{re} série, A). — Perchis de 35 ans (âge moyen). — Première éclaircie en 1922.

blement varier, ils semblent n'avoir que peu d'importance, en raison de cette très grande facilité des régénération. Une des plus réussies est certainement celle qui a suivi le cyclone du 13-14 février 1900 faisant coupe définitive sur plus de 15 hectares, près du rond du clocher, dans des futaies de 175 ans, aux cantons des Monnées et de Croix-Veneur (parcelles B³ et C³ de la 1^{re} série, E⁴ de la 2^e série); un superbe gaulis de chênes et hêtres mélangés dans une proportion très convenable, ayant remplacé ces futaies. Quelques observations me semblent néanmoins utiles.

A en juger par les parcelles en régénération, telles qu'elles étaient en 1919, les coupes d'ensemencement avaient été marquées très sombres, bien que la réserve y fût constituée principalement et parfois presqu'exclusivement en chênes, et les semis ne se produisant pas, malgré la complète extraction des sous-bois, ou ne se maintenant pas sous un couvert trop épais, ils se faisaient presque toujours attendre jusqu'après la coupe dite secondaire, soit pendant au moins 7 ou 8 ans; puis, 5 ou 6 ans plus tard, que les semis fussent développés ou non et même s'ils faisaient défaut ou étaient encore très insuffisants, on passait à des coupes radicalement définitives dans lesquelles l'ensemencement mettait parfois 8 ou 10 ans pour se produire ou se compléter.

Comme autrefois dans les prompts découverts du mode à *tire et aire*, le repeuplement arrivait presque toujours à être très satisfaisant, cette végétation en apparence spontanée provenant soit de drageonnages puissants, soit des semences des arbres voisins, soit, pour des causes dont la nature garde le secret, de la tardive germination des graines que les futaies elles-mêmes avaient répandues avant de disparaître.

En résumé, la très grande hardiesse présidant aux coupes secondaires et surtout aux coupes définitives, était précédée, pour la marque des coupes d'ensemencement, d'une extrême timidité paraissant ne pouvoir être qu'une cause de retard inutile pour la régénération ou même lui étant nuisible, les sous-bois repoussant. En y réfléchissant, le procédé ne semblerait susceptible d'être justifié que par la crainte de desserrer franchement les portes-graines, ces arbres étant souvent à cimes étriquées et par suite très mal préparés à supporter la crise d'isolement, les peuplements ayant vécu à l'état très dense jusqu'à la veille même de leur régénération.

Tous les forestiers qui visitent la forêt de Bercé sont vivement frappés autant par l'état trop serré des peuplements de tout âge que

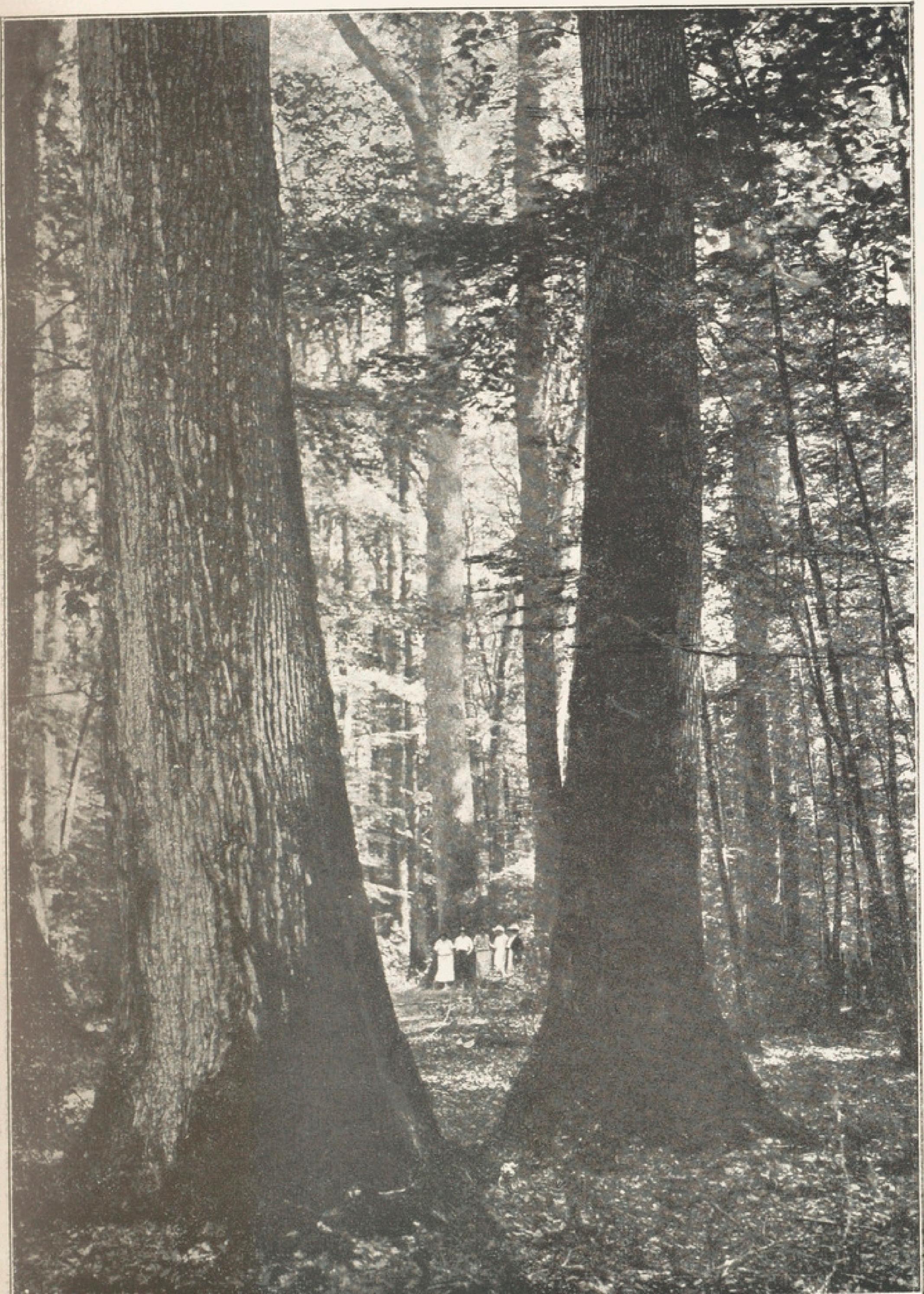
par leur hauteur souvent qualifiée de « prodigieuse », laquelle semble due beaucoup plus à la fertilité du sol qu'à leur densité, comme le prouverait, au besoin, le manque de croissance, même en hauteur, de beaucoup d'autres peuplements encore plus denses mais situés dans les parties en mauvais sol, leur état trop serré paraissant rendre leur végétation encore plus languissante. En outre, on a l'impression que ces grandes hauteurs ne s'obtiennent qu'au détriment de la croissance en diamètre.

L'état généralement trop serré des peuplements tient évidemment à l'insuffisance des éclaircies. Le plus souvent, après avoir été commencées trop tard, elles se sont à peu près bornées à la réalisation des bois tarés ou secs du sous-étage, en négligeant leur but principal, c'est-à-dire l'aide apportée aux forces naturelles dans la croissance des peuplements, en vue d'augmenter leur production et assurer, tout en les maintenant à l'état de massif plein, le dégagement progressif des sujets d'avenir qui, sans cette aide, se trouveraient abandonnés à la concurrence vitale pendant trop longtemps.

Le bienfait d'éclaircies ainsi entendues paraît avoir souvent manqué aux peuplements de Bercé. Jusqu'à présent, il semble que le manque de développement des cimes n'a guère été gênant que pour la pratique elle-même de ces éclaircies, les régénération n'en ayant heureusement pas souffert, malgré l'infériorité de beaucoup de portegraines; mais l'accroissement en diamètre s'en est trouvé trop sacrifié et, si cette situation continuait, avec les anciennes réserves du tire-et-aire disparaîtraient les derniers représentants des gros arbres que pouvait et doit encore produire cette forêt.

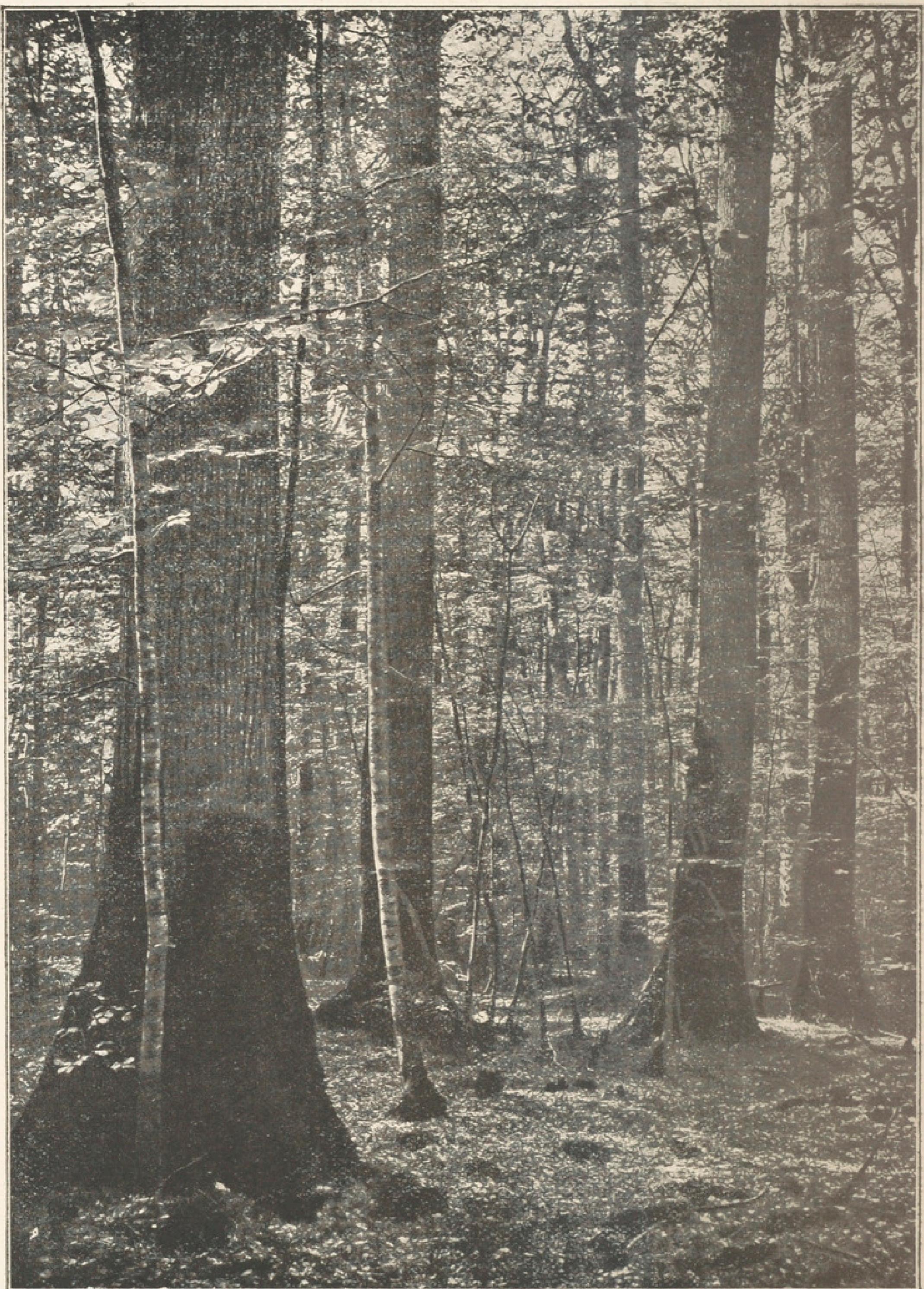
La croissance lente des chênes paraissant une des conditions de la qualité de leur bois et la croissance en hauteur étant à favoriser largement, surtout en bon sol, je pense qu'à Bercé il convient de maintenir les peuplements à l'état serré; mais je crois qu'une exagération de cet état serré n'est pas nécessaire pour produire les hauteurs que l'on admire actuellement et que, l'utile couverture du sol étant donnée non par le nombre des arbres, mais par le développement régulier de leurs cimes et les sous-bois, les éclaircies doivent tendre à assurer constamment une proportion convenable entre les hauteurs et les cimes, par suite une croissance normale en diamètre permettant la production de beaux arbres remarquables également par leur grosseur, dimension leur donnant en même temps une plus grande valeur.

Pendant leur mission de 1869, pour leur *Etude sur la production*



(Cl. Thiollier)

FORÊT DE BERCÉ — LE CHÈNE BOPPE
(Canton des Clos, parcelle A³)



(Cl. Thiollier)

FORÊT DE BERCÉ — CANTON DES CLOS
(Parcelle C³ (200 ans), à régénérer)

du chêne et son emploi en France, Bagneris et Broillard ne vinrent pas à Bercé; mais ils visiterent d'autres forêts similaires de la région, notamment Tronçais, Blois et Bellême; et, au sujet de leurs belles futaies de chêne, ils formulent les conclusions suivantes qui peuvent s'appliquer à celles de Bercé :

Tronçais (p. 9) : « ...Il est certainement possible d'obtenir mieux. »

Blois (p. 14-15) : « Les plus beaux chênes de ces futaies, dans des massifs de 200 ans, ont rarement un diamètre dépassant 0 m. 70. Ici donc, comme à Tronçais, il faut le dire encore, nos chênes pourraient donner de meilleurs produits et des bois plus utiles. »

Bellême (p. 24-25) : « Ces futaies donnent les plus beaux résultats que l'on puisse obtenir sans coupes d'amélioration... *Le seul reproche que méritent ces futaies, c'est que les arbres y sont trop élancés; ils ont crû trop serrés.* »

Arbres et peuplements remarquables. — La forêt de Bercé ne renferme pas, à proprement parler, de séries artistiques, c'est-à-dire de « réserves » où les peuplements ne doivent être soumis à aucune exploitation. Mais, sans parler d'un assez grand nombre de cantons ou parcelles (le Tertre-aux-Bœufs, les Monnées, les Clos, les Pres-senteries, la Boulaie, la Gaie-Mariée, les Hirondelles, Sault-Moulin, etc.) dont les futaies font l'admiration des visiteurs, il existe deux points où le peuplement est particulièrement remarquable et a déjà mérité d'être classé comme tel, ainsi que l'a signalé un rapport du 28 juillet 1920 :

1^o Canton des Clos, parcelle A³ de la 2^e série. Contenance 8 hectares, en plateau (altitude 160 m.) et sol argilo-siliceux très fertile (sables à silex de la craie).

Au-dessus d'un sous-bois de hêtre et de houx assez complet, le peuplement est formé par une très belle et haute futaie de chêne rouvre (0,9) et de hêtre (0,1) âgée actuellement de 236 ans et maintenue en massif très serré au moins depuis 1835, date de la dernière « éclaircie » faite à l'âge de 148 ans et après laquelle il n'a été fait que des extractions de bois morts ou très tarés et des enlèvements de chablis. Les arbres de cette parcelle, au nombre de 1.187 chênes et 252 hêtres (comptage de 1920), sont tous très élancés, surtout les chênes dont les hauteurs de fût dépassent en moyenne 20 mètres et atteignent parfois 30 mètres, les hauteurs totales étant d'environ 40 mètres. Le diamètre moyen des chênes est de 0 m. 70, celui des hêtres de 0 m. 55, à hauteur d'homme; au dernier comptage, on a

trouvé 439 chênes et 75 hêtres dont les diamètres étaient supérieurs à cette moyenne. Les plus gros de ces arbres sont visiblement d'anciennes réserves du « tire-et-aire » dont l'âge doit donc être d'environ 450 ans.

Un des plus beaux de ces arbres, sinon comme hauteur, du moins comme grosseur, rectitude de fût et développement de la cime, c'est-à-dire comme ensemble, a été baptisé « Chêne Boppe » en 1894. Ce chêne, classé comme arbre remarquable, mesure 4 m. 30 de circonférence à 1 m. 30 du sol (1 m. 37 de diamètre), 23 mètres de hauteur sous branches et 38 mètres de hauteur totale; son volume total est évalué à 27 mètres cubes et sa valeur en argent était estimée à 4.400 francs, avant les ventes de 1920; elle serait actuellement d'au moins 6.000 francs.

Le volume total du peuplement a été trouvé de : 5.460 mètres cubes, soit 682 mètres cubes à l'hectare, en 1843; de 7.774 mètres cubes, soit 972 mètres cubes à l'hectare, en 1895; et de 9.233 mètres cubes, soit de 1.154 mètres cubes à l'hectare, en 1920; l'accroissement annuel moyen étant donc encore de 6 mètres cubes par hectare.

Le « classement » de cette parcelle résulte d'abord de ce qu'aucune exploitation n'était prévue pour elle dans l'aménagement étudié en 1843 (ordonnance du 28 août 1846), puis d'une décision du 10 août 1889 approuvant la proposition du service local de n'attaquer qu'en dernier lieu cette parcelle comprise dans le quartier de régénération pour la 2^e période (1876-1911) *en raison de l'intérêt qui s'attache à la conservation de pareils massifs*, puis de la décision du 25 août 1904 prescrivant de surseoir jusqu'à nouvel ordre aux coupes de régénération prévues dans cette parcelle, enfin du décret du 29 novembre 1910 portant révision de l'aménagement pour la 3^e période (1912-1947) et spécifiant que *la parcelle A³ de la 2^e série sera laissée en dehors des exploitations*.

Ce classement a eu lieu en raison de la beauté du massif et de la vigueur exceptionnelle de sa végétation remarquées, depuis plus de 80 ans, par tous les forestiers qui l'ont visité. Leur admiration partagée par de nombreux touristes ou amis des arbres, a provoqué les diverses propositions du service local appuyées par les demandes de plusieurs Sociétés, du Conseil général de la Sarthe, de la Presse et de la Chambre des Députés elle-même (2^e séance du 18 novembre 1907). Le décret de 1910 est venu assurer, pour au moins 36 ans, le maintien sur pied de cette futaie de chêne qui passe pour être unique en France et même en Europe, peut-être même au monde.

En dehors de son intérêt esthétique, la conservation de ce peuplement paraît ne présenter que des avantages, étant donné que, dans leur presque totalité, les arbres le composant semblent encore loin du déclin, et que leur accroissement toujours très élevé permet même de conclure qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent perte pécuniaire pour le Trésor.

Pour l'exercice 1923, cette parcelle sera parcourue par une coupe extraordinaire d'amélioration autorisée par décision du 27 septembre 1922 et comprenant, avec une nouvelle extraction de bois tarés ou déclinants, une légère éclaircie sur quelques points, afin de dégager un certain nombre de chênes aussi beaux et encore plus hauts que le « Chêne-Boppe », par suite susceptibles d'arriver au même diamètre que lui et dignes de lui succéder un jour.

2^e Canton des Forges, parcelles A¹ et B⁴ de la 7^e série. — Même sol, surface de 15 h. 28 a. à cheval sur ces deux parcelles dont la limite commune est un petit ruisseau passant tout près de la *Fontaine de la Coudre*, une des sources du *Dinan*, affluent du *Loir*, cette limite correspondant à un vallon assez profond coupant le plateau sur lequel est situé le canton des Forges (altitude 150 m.). A cet endroit, le terrain présente par suite un relief très rare dans la forêt, ce qui vient contribuer, avec la beauté du peuplement, à rendre assez pittoresque ce site visité par beaucoup de touristes et très supérieur à celui des *Sources de l'Hermitière* cependant plus connu et jusqu'ici plus fréquenté.

Au-dessus d'un sous-bois complet de hêtre et de houx, le peuplement se compose d'une belle et haute futaie de chêne rouvre et de hêtre âgé de 117 ans dans A⁴, sur 5 h. 18 a., et de 177 ans dans B⁴, sur 10 h. 10 a., la 1^{re} partie comprenant 902 chênes et 458 hêtres dont le diamètre moyen est de 0 m. 35 et le volume total de 2.381 mètres cubes, soit de 460 mètres cubes par hectare, et la 2^e partie contenant 1.360 chênes et 1.311 hêtres dont le diamètre moyen est de 0 m. 45 et le volume total de 5.879 mètres cubes, soit de 582 mètres cubes par hectare (comptages de 1920). Dans les deux parties, on trouve un assez grand nombre de gros arbres, anciennes réserves du tire-et-aire, dont le diamètre va jusqu'à 1 mètre, et les hauteurs sont très grandes, surtout dans B⁴ où les hauteurs de fût sous branches atteignent jusqu'à 35 mètres, les hauteurs totales dépassant souvent 40 mètres. Dans l'ensemble, ce peuplement est, surtout comme hauteur, l'un des plus beaux de la forêt.

Le « classement » proposé de cette petite partie du canton des

Forges, n'empêcherait pas de continuer à parcourir les peuplements en coupes d'amélioration jusqu'en 1947, époque où se posera la question de leur régénération, mais aurait pour utilité d'appeler l'attention à ce sujet et, en attendant, d'amener le service de gestion à limiter au strict nécessaire les coupes d'amélioration prévues au règlement d'exploitation, et aussi d'attirer de plus en plus les promeneurs et touristes, le souci de leur agrément devant justifier certains travaux d'un caractère esthétique.

Bien qu'ayant beaucoup réduit les renseignements relatifs à l'histoire de la forêt, surtout ceux de la période antérieure à 1669, je crains que cette Notice ne paraisse un peu longue. Mon but sera néanmoins rempli, si sa lecture est trouvée intéressante et fait désirer la visite de la belle forêt de Bercé.

Le Mans, mai-juillet 1923.

R. POTEL.